

FOURNISSEUR INTERNATIONAL CODE DE CONDUITE



BRAND > **SAFWAY**®

At Work For You®



Déclaration de politique de BrandSafway

BRAND > **SAFWAY**®

At Work For You®



Brand Industrial Services, Inc. ainsi que toutes les filiales et sociétés affiliées (“BrandSafway”) s’engagent à respecter un haut niveau d’exigence éthique et à mener des activités professionnelles avec honnêteté, intégrité et en conformité avec les lois et réglementations en vigueur. L’intégrité s’applique aux activités professionnelles de BrandSafway et ses partenaires commerciaux, y compris les fournisseurs de biens et services (appelés collectivement, «les fournisseurs»). Nous attendons qu’ils mènent leurs activités et agissent en accord avec nos valeurs.

Étant donné que nous travaillons avec des fournisseurs dans le monde entier, nous attendons d’eux qu’ils se conforment aux lois et réglementations applicables des pays dans lesquels nous exerçons nos activités. BrandSafway s’engage à lutter contre la corruption et les pots-de-vin et à maintenir une culture d’entreprise dans laquelle toute conduite contraire à l’éthique ne peut être acceptée. Ce code de conduite fournisseur décrit nos attentes envers les fournisseurs, et tout manquement à ces exigences peut compromettre la relation d’un fournisseur avec BrandSafway, y compris la potentielle résiliation ou annulation de commandes ou de contrats.

La gouvernance sociale et environnementale ainsi que les conditions de travail et les droits de l’Homme sont des domaines sur lesquels nous nous focalisons. Dans le cadre de nos audits, nous nous réservons le droit de vous demander directement ou via une tierce partie accréditée, les informations en lien avec les procédures clés, notamment celles exigées par les différentes normes ISO.

Qui contacter en cas de questions relatives au code de conduite fournisseur

Pour toute question concernant les sujets énoncés, merci de contacter:

Scott Lehman, vice-président de la chaîne d’approvisionnement - slehman@brandsafway.com
ou Lisa Hoy, directrice de la chaîne d’approvisionnement internationale - lhoy@brandsafway.com.

Comment signaler un manquement présumé au code

Les fournisseurs doivent informer BrandSafway dès que possible de toute violation, y compris non intentionnelle, afin que des mesures correctives appropriées puissent être mises en place. Les fournisseurs et des tierces parties individuelles peuvent soulever des inquiétudes concernant de potentielles violations de ce code de conduite par un fournisseur ou par un employé de BrandSafway ou d’autres problèmes d’éthique ou de conformité. BrandSafway s’engage à ne jamais exercer de représailles sur un fournisseur pour avoir signalé de bonne foi une potentielle violation de droit, suspectée ou réelle, de notre code de conduite ou du code de conduite fournisseur. Ces signalements peuvent être effectués via un service d’assistance en ligne ou téléphonique, géré par un fournisseur indépendant :

En ligne : www.brandsafway.ethicpoint.com

Téléphone: Si vous appelez depuis les États-Unis : 1 844 381 9320
Si vous appelez depuis l’étranger, suivez le lien ci-dessus, sélectionnez votre pays, et appelez le numéro de téléphone indiqué pour votre pays.

Email: BrandSafway, à l’attention de : Chef de la conformité
1325 Cobb International Drive, Ste. A-1
Kennesaw, GA 30152



Environnement, Santé et Gouvernance (ESG)

À BrandSafway, nous pensons qu'un futur durable est un droit basique pour tous. Afin de soutenir notre engagement pour la durabilité sociale, la conduite éthique et la gestion de l'environnement, nous nous efforçons de faire progresser les pratiques d'approvisionnement qui gèrent de manière appropriée les risques sociaux, environnementaux et de gouvernance. Ces pratiques incluent BrandSafway ne faisant affaire qu'avec des partenaires éthiques non soumis à aucune sanction ou restriction imposée par un gouvernement, encourageant les partenaires fournisseurs à opérer de manière écologiquement responsable et durable, et promouvant la diversité et l'inclusion économiques tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

Santé et sécurité

À BrandSafway, la sécurité est notre priorité. Notre engagement absolu envers un environnement de travail sûr est au cœur de nos systèmes et programmes d'exploitation. De même, le fournisseur devra fournir à ses employés un lieu de travail sûr et sain pour prévenir les accidents et les atteintes à la santé. À cet effet, le fournisseur devra adopter une approche proactive en matière de santé et de sécurité en mettant en œuvre des politiques, des systèmes et des formations conçus pour prévenir les accidents, les blessures et protéger la santé des travailleurs.

Environnement

BrandSafway s'engage en faveur de la gestion de l'environnement et l'utilisation efficace des ressources, pour le respect de l'environnement et des communautés, et surtout, pour des lieux de travail sûrs et sains. Les fournisseurs doivent opérer en conformité avec les lois, les règles, réglementations et ordonnances environnementales applicables. En outre, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils minimisent l'impact sur l'environnement de leurs opérations et maximisent l'utilisation efficace des ressources, ainsi que la mise en œuvre de meilleures pratiques telles que la gestion durable des déchets, la conservation des ressources naturelles, y compris l'eau et l'énergie, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres émissions nocives.

Droits de l'Homme

BrandSafway soutient les conditions énoncées de la Déclaration universelle des droits de l'Homme puis définies par l'Organisation internationale du travail (OIT). Nous attendons des fournisseurs qu'ils partagent notre engagement à respecter et à soutenir les droits de l'Homme et qu'ils s'abstiennent de toute implication dans des violations des droits de l'Homme.

Garantir la non-discrimination, le non-harcèlement et l'inclusivité

Chaque employé sera traité avec respect et dignité. Le fournisseur ne devra pas pratiquer de discrimination illégale et doit promouvoir l'égalité des chances dans ses pratiques d'embauche et d'emploi. Le fournisseur devra promouvoir une culture de diversité, d'équité et d'inclusion sur son lieu de travail et sa chaîne d'approvisionnement. Toutes les formes de harcèlement sont interdites, y compris l'intimidation mentale ou physique, la menace d'abus physique, le harcèlement sexuel ou les représailles.

Trafic d'êtres humains et travail forcé

Le fournisseur ne devra en aucun cas utiliser ou bénéficier de toute forme de traite d'êtres humains ou d'esclavage moderne, y compris le travail forcé ou obligatoire ou toute autre forme de travail ou de service non consenti qui est obtenu sous la contrainte, le harcèlement, la menace de toute sanction comme le recours aux châtiments corporels, à l'enfermement ou aux menaces de violence comme méthode de discipline ou de contrôle telle que définie par l'OIT.

Le travail des enfants et l'emploi illégal

Le recours au travail illégal ou contraire à l'éthique des enfants par le Fournisseur ou dans sa chaîne d'approvisionnement est strictement interdit et le Fournisseur devra se conformer aux règles de l'OIT. Le fournisseur n'emploiera pas de travailleurs non déclarés et s'engage à respecter toutes les obligations de déclaration auprès des autorités administratives, sociales et fiscales requises dans les pays concernés.

Offrir une rémunération équitable en rapport avec les salaires et les conditions de travail

Le fournisseur doit se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de salaires, de rémunération et d'heures de travail, y compris celles applicables aux exigences en matière de salaire minimum, d'heures supplémentaires et d'avantages sociaux. Le fournisseur est tenu de fournir à ses employés une rémunération juste et viable.



Pratiques d'un commerce éthique et légal, lutte contre les pots-de-vin et la corruption

BrandSafway s'engage à mener ses activités commerciales honnêtement, de manière éthique avec intégrité et dans le respect des lois applicables. Nous attendons de nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement qu'ils mènent leurs activités commerciales de la même manière, de manière éthique et conformément à toutes les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent

Il est interdit aux fournisseurs d'offrir ou d'accepter toute forme de corruption (y compris, les paiements de facilitation et pots-de-vin), la fraude, la tromperie financière ou le blanchiment d'argent. Les fournisseurs ne devront pas exercer d'influence inappropriée ni offrir, donner ou promettre directement ou indirectement de l'argent ou toute autre chose de valeur (y compris des cadeaux, des repas, des divertissements ou d'autres courtoisies commerciales et avantages ou faveurs, quelle que soit leur valeur) à des fins inappropriées ou pour influencer une décision commerciale. Cette interdiction s'applique indépendamment des lois locales ou que le destinataire soit un fonctionnaire du gouvernement ou un représentant d'une entreprise privée. De même, les fournisseurs ne devront pas solliciter ni accepter de pots-de-vin ou d'autres paiements inappropriés.

Concurrence et transaction équitable

Les fournisseurs ne devront pas se livrer à des abus de marché ou conclure des accords anticoncurrentiels ou chercher à saper une concurrence libre et loyale en violation des lois applicables en matière de concurrence et antitrust. Toutes les informations concernant les produits et services d'un fournisseur doivent être exactes et véridiques. Les déclarations trompeuses destinées à obtenir un avantage concurrentiel et les déclarations désobligeantes ou fausses sur les concurrents sont interdites.

Conflit d'intérêt

Les fournisseurs doivent rester exempts de conflits d'intérêt et il leur est interdit de bénéficier d'informations privilégiées ou d'informations confidentielles. Lorsqu'ils traitent avec BrandSafway, les fournisseurs doivent rester en dehors de relations ou d'arrangements personnels, commerciaux ou autres qui pourraient créer des conflits d'intérêts. Tout conflit d'intérêt potentiel doit être rapidement divulgué afin que des mesures correctives appropriées puissent être prises.

Protection des données et confidentialité

Les fournisseurs devront prendre des mesures adéquates pour assurer une protection suffisante des systèmes informatiques de l'entreprise, des informations confidentielles et des données reçues de BrandSafway. Les fournisseurs devront protéger la confidentialité des données de BrandSafway et les droits à la vie privée de ses employés. Le cas échéant, le fournisseur traitera et/ou transmettra les données conformément aux conditions contractuelles et en conformité à toute législation applicable relative à la protection des données et de la vie privée, tel que le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'union européenne et le California Consumer Privacy Act (CCPA).

Cadeaux et hospitalité

Les fournisseurs de BrandSafway ne devront pas offrir, donner, promettre, solliciter ou accepter des cadeaux et des invitations pour influencer de manière inappropriée une décision commerciale. Les cadeaux et l'hospitalité désignent tout ce qui a de la valeur, y compris, mais sans s'y limiter, les repas, les divertissements, les voyages, les remises, les prêts, les conditions favorables sur tout produit ou service, les prix, le transport et l'hébergement, l'utilisation des véhicules d'une autre société, l'utilisation des installations de vacances, d'actions ou d'autres valeurs mobilières, améliorations domiciliaires, espèces ou équivalents d'espèces, billets et chèques-cadeaux. Les fournisseurs sont dissuadés d'offrir des cadeaux et invitations au-dessus d'une valeur nominale ou modeste. Toutes les courtoisies commerciales données ou reçues doivent être légales, d'une valeur raisonnable, de nature peu fréquente, conformes aux normes de l'industrie et données pour des raisons commerciales légitimes lorsque la situation ne peut donner lieu à une apparence d'irrégularité. Les cadeaux ou les marques d'hospitalité qui deviennent trop répétitifs ou portent une impression d'influence ou d'obligation pour le fournisseur ou le destinataire sont interdits. Aucun cadeau ou marque d'hospitalité ne doit être offert, fourni ou reçu au cours d'un processus d'appel d'offres ou une offre. Les employés de la chaîne d'approvisionnement de BrandSafway sont tenus de divulguer les cadeaux ou invitations offerts par les fournisseurs.

Conclusion

Les fournisseurs doivent

- > Conduire leurs activités de manière éthique et légale, et ne faire commerce qu'avec des partenaires éthiques.
- > Exiger de leurs fournisseurs qu'ils adhèrent aux mêmes normes de conduite éthiques.
- > Rester libres de toute relation susceptible de créer un conflit d'intérêts et préalablement divulguer toute relation susceptible de représenter un potentiel conflit d'intérêts.
- > Se conformer à toutes les lois et réglementations applicables y compris, sans s'y limiter, les lois et réglementations relatives à l'environnement, à la conduite éthique des affaires, au travail et aux droits de l'homme, à la concurrence loyale, à la lutte contre les pots-de-vin et la corruption, à la concurrence, au blanchiment d'argent, aux contrôles à l'exportation, les droits de propriété intellectuelle et la confidentialité et la protection des données.
- > Promouvoir la gestion environnementale telle que la conservation des ressources naturelle, la réduction des émissions nocives et la gestion responsable de l'eau.
- > Soutenir les efforts de promotion de la diversité, et leur inclusion dans leur main d'œuvre et leur chaîne d'approvisionnement.
- > Tenir des registres précis de toutes les questions liées à leurs relations commerciales avec BrandSafway et fournir des copies sur demande.
- > Protéger les informations confidentielles, les droits de propriété intellectuelle et les actifs de BrandSafway et agir pour empêcher leur utilisation abusive, vol, fraude ou divulgation inappropriée.
- > Faire preuve de prudence et mettre en œuvre des mesures de sécurité pour protéger les systèmes d'informations, les données et les informations confidentielles de l'entreprise.
- > S'assurer que toutes les transactions impliquant des articles ou des informations soumis à des contrôles à l'exportation sont légales, y compris le respect de toutes les lois et réglementations régissant l'importation et l'exportation de biens et d'informations.

Les fournisseurs ne doivent pas

- > Payer ou donner toute forme de pots-de-vin ou de paiements de facilitation, quelles que soient les lois locales.
- > Se livrer à toute forme de fraude ou de corruption, y compris le blanchiment d'argent.
- > Autoriser la discrimination illégale ou le harcèlement au sein de leur main d'œuvre ou de leur chaîne d'approvisionnement.
- > Autoriser le recours au travail illégal ou contraire à l'éthique des enfants ou le recours au travail forcé ou contraint.
- > Adopter un comportement au nom de BrandSafway auquel BrandSafway, se serait interdit de se livrer ou qui pourrait nuire à la réputation de BrandSafway.
- > Développer des relations avec les employés de BrandSafway, qu'elles soient financières ou autres, qui pourraient entrer en conflit avec l'obligation de l'employé de BrandSafway d'agir dans le meilleur intérêt de BrandSafway.
- > Divulguer directement ou indirectement des informations exclusives ou confidentielles d'un concurrent ou d'un tiers à un employé de BrandSafway.
- > Fournir des biens contenant des "minerais du conflit" notamment la colombo-tantalite (coltan), la cassitérite, le wolfram, l'étain, le tungstène, le tantalum ou l'or.
- > S'engager directement ou indirectement dans des relations d'affaires ou des transactions financières avec des personnes ou des entités qui font l'objet de sanctions économiques gouvernementales ou qui figurent sur une liste des parties interdites.

Conformité avec ce code de conduite fournisseur

BrandSafway se réserve le droit d'évaluer et de surveiller la conformité du fournisseur avec ce code de conduite fournisseur. Tout fournisseur qui ne sera pas en conformité devra mettre en œuvre des mesures correctives immédiates. En cas de violation de ce Code ou si BrandSafway croit raisonnablement qu'il y a violation, BrandSafway peut prendre des mesures correctives appropriées ou des mesures correctives futures. Les violations peuvent compromettre le statut d'approbation d'un fournisseur auprès de BrandSafway, y compris la résiliation ou l'annulation potentielle de commandes ou de contrats.

Acceptation du code de conduite fournisseur

En acceptant de faire affaire avec BrandSafway, le fournisseur accepte et s'engage à se conformer au code de conduite fournisseur et accepte que ce code de conduite complète tout contrat ou accord avec BrandSafway. Par conséquent, ce code de conduite fournisseur est réputé accepté dès sa réception et aucun retour de signature du fournisseur n'est requis.

Ce document peut être mis à jour de temps en temps, vous pourrez trouver la dernière version sur www.brandsafway.com. Une copie peut également être fournie dans le cadre de notre procédure d'approbation des fournisseurs, et un lien vers le code de conduite fournisseur peut être inclus dans nos bons de commandes et contrats.